



## Compte-rendu de la réunion du lundi 20 mars 2017 à 20h00

Lettre de convocation du 3 mars 2016

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 20 mars 2017, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, GOUILLARD Cyrille, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. COURBOIS Elisabeth (pouvoir à GOUILLARD Cyrille), DARTOIS Gilbert (pouvoir à BOUCHIND'HOMME André), DUEZ Christophe (pouvoir à GOUILLARD Cyrille), FAVRE Angélique et LEFEBVRE Bruno (pouvoir à THELLIER Jacques).

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR :**

- ▶ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL M.14 DE LA COMMUNE, BUDGET ANNEXE DE LA SALLE DES FÊTES, BUDGET M.49 DU SERVICE DES EAUX & BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
- ▶ **RÉGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**
- ▶ **SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SYNDICAT DES EAUX DES VALLÉES DU GY ET DE LA SCARPE**
- ▶ **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL M.14 DE LA COMMUNE, BUDGET ANNEXE DE LA SALLE DES FÊTES, BUDGET M.49 DU SERVICE DES EAUX & BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### ⇒ **Compte administratif 2016 de la commune**

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 263 293,52 €, et un excédent d'investissement de 165 611,73 € qui porte le total général cumulé à un excédent de 428 905,25 € au titre de l'exercice échu.

En intégrant les restes à réaliser dépenses (191 666,00 € dans le sens dépenses et 71 910,00 € dans celui des recettes) à l'excédent d'investissement constaté, l'excédent définitif global est arrêté à la somme de 45 855,73 €.

La Mairie n'aura donc pas à procéder, sur l'exercice comptable 2017, à une affectation de résultats.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres ayant participé au vote :	14 (dont 4 pouvoirs)
Ont voté POUR le compte de résultats :	14
Ont voté CONTRE le compte de résultats :	00
ABSTENTIONS :	00

#### ⇒ **Compte administratif 2016 de la salle des fêtes**

La seule et unique section de fonctionnement composant le budget laisse apparaître **un excédent de 4 739,77 €** (dont 2 124,07 € de résultats reportés) qui sera intégralement repris en excédent de fonctionnement reporté lors du vote du budget prévisionnel 2017.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres ayant participé au vote :	14 (dont 4 pouvoirs)
Ont voté POUR le compte de résultats :	14
Ont voté CONTRE le compte de résultats :	00
ABSTENTIONS :	00

#### ⇒ **Compte administratif 2016 du service des eaux**

La section de fonctionnement laisse apparaître **un excédent de 1 482,72 €**, et **un excédent d'investissement de 72 434,62 €** porte le **total général cumulé à un excédent de 73 917,34 €** pour l'année comptable écoulée.

#### ⇒ **Compte administratif 2016 du service assainissement collectif**

La section de fonctionnement laisse apparaître **un déficit de 9 561,63 €**, et **un déficit d'investissement de 141 711,67 €** portant le **total général cumulé à un déficit de 151 273,30 €** pour l'année comptable écoulée.

En accord avec la communauté de communes des campagnes de l'Artois (en charge de la compétence assainissement collectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) les restes à réaliser ne seront pas repris au compte administratif.

## **2 / RÉGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la délibération n° 2016-14 du 25 octobre 2016 déterminant le nombre des adjoints au Maire et la décision n° 2016-15 du 3 novembre suivant fixant le montant de leurs indemnités,

Il précise que, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué en raison de deux facteurs, à savoir :

① L'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction (de 1015 à 1022), résultant de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), elle-même entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

② La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir été invité à délibérer sur la question :

- fixe ainsi qu'il suit le montant des indemnités à percevoir par le Maire et ses adjoints :

- ↳ Indemnité du Maire 21 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- ↳ Indemnité des adjoints 8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- dit que la présente décision revêt un caractère rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017



### 3 / SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SYNDICAT DES EAUX DES VALLÉES DU GY ET DE LA SCARPE

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n° 2016-09 du 21 juin 2016 par laquelle le Conseil Municipal a accepté d'adhérer, au 1er janvier 2017, au Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe,
- la décision n° 2016-11 du 21 septembre 2016 autorisant le transfert des actifs, des passifs, des excédents de fonctionnement et d'investissement au syndicat ci-dessus nommé,
- l'approbation de la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe, telle qu'elle résulte de la délibération n° 2016-25 du 27 décembre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à se prononcer sur la question :

- désigne, à l'unanimité des membres présents, pour représenter la commune de TINCQUES au sein du Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	BOUCHIND'HOMME André	26 rue Baptiste Poulain 62127 TINCQUES	andre.bouchindhomme@orange.fr
	DELION Vincent	29 rue Bapstite Poulain 62127 TINCQUES	vincentdelion62@gmail.com
<b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>	DUBAR Philippe	13 place de Béthencourt 62127 TINCQUES	dubar.philippe@gmail.com
	GOUILLARD Cyrille	02 rue de Villers-Brûlin 62127 TINCQUES	cyrille.gouillart @orange.fr

### 4 / QUESTIONS DIVERSES

① Election présidentielle des dimanches 23 avril et 7 mai 2017 : composition du bureau de vote

<b>8h00</b>	<b>10h15</b>	Jacques THELLIER	Jacques COJON	Philippe DUBAR
<b>10h15</b>	<b>12h30</b>	Cyrille GOUILLARD	Florence DÉTOURNÉ	Maryse DELASSUS
<b>12h30</b>	<b>14h45</b>	André BOUCHIND'HOMME	Vincent DELION	Bruno LEFEBVRE
<b>14h45</b>	<b>17h00</b>	Elisabeth COURBOIS	Daniel MIVELLE	Christophe DUEZ
<b>17h00</b>	<b>19h00</b>	Françoise DÉTOURNÉ	Jacques THELLIER	Vincent DELION

② Rénovation de l'éclairage public :

- Un point sur les travaux en cours a été fait avec l'entreprise ACCART en semaine n° 11/2017
- L'installation des lanternes LED est quasiment terminée (efficacité constatée)
- L'éclairage de la salle des sports sera pris en compte dans le marché de travaux

- Quatre points noirs ont été identifiés pour l'instant, d'autres constats restent à faire sur le terrain

### ③ Vente des parcelles de l'ancienne cour de marchandises SNCF :

- Le dossier, comprenant la délibération et la division parcellaire, a été déposé chez le notaire pour suite à donner
- La convention de vente avec la SCP Buneau Cadet a été signée entre les deux parties
- Trois panneaux d'affichage faisant mention du projet de vente des parcelles seront installés au giratoire et sur place
- Les possibilités de branchement électrique direct et le déplacement des supports dangereux a fait l'objet d'une réunion sur place avec les services d'EDF

### ④ Installation d'une citerne incendie au hameau de Béthencourt :

- L'acte d'acquisition de la parcelle ZD n° 75 (de 200m<sup>2</sup>) est en cours de rédaction
- S'agissant de la réalisation des travaux, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en séance d'ouverture de plis le lundi 13 mars dernier à 19h00. Trois entreprises (DUFFROY S.A.R.L, BAUDE BILLET S.A.R.L et BALESTRA TP) ont répondu à l'appel d'offres lancé par la Mairie.
- La proposition considérée comme étant la moins disante a été remise par l'entreprise BALESTRA TP pour un montant de 65 231,83 € Toutes Taxes Comprises.
- L'analyse des offres a été confiée, pour suite à donner, au bureau d'études IRH. La commission d'attribution des travaux (CAO) est fixée au 4 avril 2017 à 18h00.

### ⑤ Desserte (partielle) en gaz naturelle sur le territoire de la commune :

La convention dite « de financement d'une extension de réseau de distribution de gaz naturel » a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2017 avec les services de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais)

### ⑥ Travaux d'accessibilité PMR de la salle polyvalente :

Une rencontre avec l'architecte a eu lieu en semaine n° 11/2017 : le premier C.C.T.P a été revu pour être représenté en seulement 3 lots distincts de manière à permettre aux entreprises locales de répondre à l'annonce légale qui sera diffusée par la Mairie  
Pour des raisons liées au planning de réservation de la salle, la mise en œuvre des travaux est repoussée au mois d'octobre prochain.

### ⑦ Les dossiers communautaires

- Lors du conseil communautaire du jeudi 17 mars dernier, l'acquisition du bâtiment des anciens établissements THOBOIS FRÈRES à Avesnes le Comte a été actée par 65 voix POUR, 43 voix CONTRE, 3 BULLETS BLANCS
- Une réunion de la commission urbanisme aura lieu ce mardi 21 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.